

**SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAL D'YVONAND  
DU 13 DÉCEMBRE 2021  
PROCÈS-VERBAL N° 5**

---

Page 39

Le conseil communal est convoqué à 20 h 00 à la salle polyvalente.

M. Cyril Ottonin, Vice-Président, ouvre la séance à 20 h 01 et salue les membres du conseil communal et de la municipalité. Il salue la presse en la personne de M. Greco pour La Région et remercie le personnel communal pour la mise en place de la salle.

Préambule de M. Cyril Ottonin, Vice-Président : Lorsque je m'étais renseigné sur les tâches de la Vice-Présidence, j'avais retenu : observer et apprendre. Cela me semblait déjà pas mal, comme l'on dit chez nous. Mais dans la vie, même politique, tout ne se passe pas toujours comme prévu. L'observation et surtout l'apprentissage ont été de courte durée puisqu'il y a deux semaines j'ai été appelé à suppléer notre Présidente suite à des ennuis de santé. Afin de lui permettre de se rétablir dans les meilleures conditions, je suis ce soir devant vous pour mener à bien, je l'espère, les débats de cette séance et pour que l'on puisse la retrouver en pleine forme l'année prochaine.

Je vous rappelle que nous siégeons selon les dernières directives sanitaires du canton du 6 décembre dernier, soit sans vérification du pass Covid et le port du masque est obligatoire hormis pour les orateurs.

Lors des prises de parole, je vous prierai de bien vouloir venir au micro pour toutes vos interventions et ce même si vous avez une voix qui porte. L'utilisation du micro favorise la compréhension de chacun durant la séance mais surtout facilite grandement le travail de rédaction du PV car il rend l'enregistrement de meilleure qualité. Je vous remercie de votre compréhension.

## **Ordre du jour**

### **1. Appel**

Nombre de conseillers présents : 45

Nombre de votants : 44

Excusés : Mesdames Dalla Piazza Pascale, Miranda Graziella, Messieurs Krieger Bernard, Mermod Cyril, Raselli Jonathan.

Le quorum étant atteint, la séance est officiellement ouverte.

Au niveau de la municipalité, Messieurs Dalla Piazza Romano et Schnorf Martin sont excusés.

### **2. Approbation de l'ordre du jour**

Comme vous avez pu le constater, la mise en page a été revue pour ne comporter qu'un seul bloc, sur les conseils du préfet. La discussion est ouverte. La parole n'étant pas demandée, l'assemblée passe au vote.

OUI - 43      NON - 0      ABST - 1

L'ordre du jour est accepté à la majorité.

### **3. Procès-verbal de la séance du conseil communal du 8 novembre 2021**

La discussion est ouverte.

p. 38 : dans l'intervention de M. Guy-Daniel Beney, à la 2<sup>ème</sup> ligne, il faut remplacer le terme de « postulat » par « motion ».

La parole n'étant plus demandée, l'assemblée passe au vote.

OUI - 42      NON - 0      ABST - 2

Le PV est accepté à la majorité.

#### 4. Communications de la Présidente/du Vice-Président

Votations fédérales du 28 novembre 2021 : Les membres des deux bureaux se sont réunis pour procéder au dépouillement des 1495 cartes de vote rentrées. Résultats :

Objet 1 Initiative sur les soins infirmiers	%	OUI	NON	PARTICIPATION	Maj canton
	CH	61,0		65,3	22,5/23
	VD	64,7		60,8	
	Yvonand	67,1		63,3	
Objet 2 Initiative sur la justice	%	OUI	NON	PARTICIPATION	Maj canton
	CH		68,1	64,7	23/23
	VD		75,1	60,7	
	Yvonand		74,5	62,7	
Objet 3 Modification du 19 mars 2021 de la loi COVID-19	%	OUI	NON	PARTICIPATION	Maj canton
	CH	62,0		65,7	Pas requise
	VD	63,6		61,0	
	Yvonand	59,2		63,1	

Apéritif de fin d'année : Lors de la séance de bureau du 30 novembre dernier, à l'aube des nouvelles restrictions annoncées par le Conseil fédéral, le bureau a décidé, à regret mais aussi avec sagesse et à l'unanimité, de ne pas organiser cet apéro.

#### 5. Lettres et pétitions éventuelles

Lettre de l'Association pour la mise en valeur du Village des Pêcheurs : Je ne vais pas en faire la lecture complète, nous vous ferons parvenir une copie lors du prochain envoi du bureau. Extrait. « Cette lettre a pour objet de vous donner un aperçu des démarches que l'association pour la mise en valeur du Village des Pêcheurs d'Yvonand a entreprises depuis sa création en février de cette année jusqu'à aujourd'hui. Au vu du soutien conjoint exprimé par la municipalité, le conseil communal et une partie significative de la population d'Yvonand, il nous a semblé important de vous relater nos avancées. Depuis sa fondation, l'association s'est donné comme buts de :

- proposer des solutions pour faire perdurer et vivre le Village des Pêcheurs
- veiller à valoriser le patrimoine que représente le Village des Pêcheurs
- organiser et promouvoir des activités didactiques et pédagogiques en lien avec la tradition de la pêche à Yvonand et l'environnement lacustre.

Une grande partie de ces objectifs ont été explorés et, pour certains, déjà mis en place en accord avec les propriétaires actuels. Nos actions se sont déployées suivant trois axes principaux :

1. Axe pédagogique et environnemental
2. Axe patrimonial
3. Axe artistique et social. »

À ce courrier était joint un pré-rapport établi suite à une première visite sur place en octobre 2021 de Mme Carinne Bertola, Docteure en muséologie, ancienne conservatrice du Musée du Léman, secrétaire et collaboratrice scientifique de la Fondation de ce même Musée.

Lettre de Mme Anne-Laure et M. Bertrand CARRARD concernant une opposition à la mise en conformité de la salle triple par le biais d'une enquête complémentaire : Cette lettre demande que le conseil soit informé du contenu de cette opposition. Là aussi, je vous propose un résumé. « En préambule, les opposants ont l'impression d'être menés en bateau et peu considérés. Ils constatent un changement dans le degré de sensibilité au bruit, ce dernier passant de degré II au degré III. Ils considèrent ce point comme un vice de forme. Ils mentionnent également des paroles non respectées de notre syndic concernant le déplacement des terrains de basket actuels. Les opposants dégagent 2 motifs essentiels soit :

1. La nouvelle porte sur la façade sud-est : Pour des raisons de bruit, ladite façade ne devait pas avoir d'éléments ouvrants et il ne faisait aucune mention d'une quelconque porte. Les opposants demandent son déplacement.
2. Transformation du terrain de volleyball en terrain de basket et handball : Les arguments de leur opposition sont principalement portés sur les nuisances sonores lors de son utilisation sportive ou culturelle en dehors des heures scolaires.

Pour conclure, les opposants écrivent être prêts à revoir leur stratégie si une révision des modifications sont apportées.

Cette opposition est signée par 15 personnes constituant les opposants et accompagnée d'une copie d'article du journal « La Côte » « Pas de terrain de basket pour l'école de Le Vaud » du 6 septembre 2019. »

## 6. Communications de la Municipalité

*M. Gabriel David*

Chantier Fleurettes-Passerelle : Le goudronnage aura lieu le 14 décembre, au niveau de la Passerelle et d'une partie du Chemin de la Plage. Les travaux pour l'Avenue des Pins et la fin du Chemin de la Plage sont théoriquement prévus, si le temps le permet, le 23 mars 2022, pour prévoir le retour des caravanes au camping. Pour la Rue des Fleurettes, la fin des travaux est prévue en principe pour début mai.

Commission de transition énergétique : La première réunion a eu lieu il y a peu. Les documents et les règlements ont été finalisés. Le projet sera présenté à la municipalité lundi prochain (20 décembre). Les règlements devront alors être avalisés par le canton. Si cela ne traîne pas trop, le préavis sera préparé pour le premier trimestre 2022.

Abaissement de l'éclairage public : Les travaux doivent commencer cette semaine.

*Mme Christelle Fresneau*

Salle de Gym triple : Présentation de quelques photos sur l'avancée des travaux.

*M. Viktor Zeiter*

La porte pour laquelle il y a une opposition, la voit-on sur les photos ?

*Mme Christelle Fresneau*

Oui. Malheureusement je n'ai pas de photo extérieure.

*M. Viktor Zeiter*

Elle est côté « villas » ?

*Mme Christelle Fresneau*

Oui. Photo. C'est cette porte qui donne côté « villas » qui se trouve dans la cuisine, au rez-de-chaussée.

*M. Viktor Zeiter*

Et cette porte n'était pas prévue ?

*M. Philippe Moser*

La porte était prévue, mais sur la façade de droite. Elle donnait donc en principe au sud. Mais pour des raisons techniques au niveau de la cuisine (séparation de zone sale « lavage » et zone propre « préparation »), il était plus simple de la mettre de ce côté. Cela permettait de bien séparer les zones.

*M. Mathieu Aberle*

S'agit-il d'une porte qui va être régulièrement utilisée ? Ou est-ce uniquement une sortie de secours ?

*Mme Christelle Fresneau*

Non, c'est une porte de service pour accéder à la cuisine. Mais ce n'est pas la porte principale.

*M. Isidro Calvet*

Est-ce que cette porte était sur le plan initial ?

*M. Philippe Moser*

Sur le plan d'enquête, cette porte était sur l'autre façade. À présent, elle se trouve côté « villas », ce qui a nécessité l'enquête complémentaire.

*M. Isidro Calvet*

Il y a donc eu enquête complémentaire ?

*M. Philippe Moser*

Oui.

*Mme Zoé Gander*

Est-ce que l'accès à la porte extérieure modifie le plan qui était présenté ?

*Mme Christelle Fresneau*

L'enquête complémentaire servait justement à notifier cette porte qui a été déplacée.

*M. Philippe Moser*

Le chemin d'accès est resté le même. Par contre, les véhicules qui viendront livrer s'arrêteront un peu plus en avant pour rentrer par cette porte au lieu de reculer jusqu'au bout de la salle et de faire un petit virage pour entrer dans la cuisine. L'accès est donc plus direct.

Écoles d'Yvonand : J'ai une information de la part de M. Martin Schnorf. Le nouveau directeur des écoles est connu. Il s'agit de M. Yves Cavin, habitant d'Yvonand et ayant déjà remplacé M. Perrin. Il prendra ses fonctions au 1<sup>er</sup> avril 2022.

*M. Alexandre Lecourtier*

Village des Pêcheurs : La municipalité a rencontré une délégation du canton qui a porté à notre connaissance le résultat de la délibération de la commission fédérale sur la nature et le paysage, commission à laquelle nous avons écrit et avons, en son temps, transmis nos remarques. Les conclusions sont les suivantes :

1. La suppression du Village des Pêcheurs a été entérinée par cette commission, dans l'optique de favoriser une renaturation progressive du site, en ouvrant cependant la possibilité d'étudier l'opportunité de déplacer ces cabanes de pêcheurs hors de la zone de protection.
2. Le maintien du refuge Goncerut a été confirmé. Il a cependant été demandé à la municipalité d'étudier une limitation du trafic motorisé dans la zone.

Ces conclusions ont été transmises au canton et nous seront notifiées.

*M. Gael Hedou*

Est-ce que la municipalité envisage de faire un recours ou bien accepte-t-elle cette décision et l'entérine ?

*M. Alexandre Lecourtier*

En l'état, la décision ne nous a pas encore été notifiée. Elle nous a été communiquée. On attend donc toujours la décision du canton pour qu'elle soit officialisée et confirmée. Dans notre démarche, on étudie aussi les pistes qui nous ont été données, c'est-à-dire aussi bien l'opportunité d'un déplacement que l'étude de la modification du trafic sur Goncerut.

*M. Gael Hedou*

Avez-vous l'intention de travailler avec l'association pour la mise en valeur du Village des Pêcheurs dans l'une ou l'autre des options ?

*M. Alexandre Lecourtier*

Lorsque nous aurons arrêté la position définitive de la municipalité quant aux possibilités de déplacement ou non des cabanes, l'association sera certainement sollicitée si c'est l'option du déplacement qui est retenue. La position des propriétaires de ces cabanes sera aussi déterminante dans notre choix.

Vin communal : Le vin communal et la traditionnelle attribution à chacun est à disposition au bureau communal. Vous pourrez donc aller le chercher.

*M. Philippe Moser*

Village des Pêcheurs : Lorsque nous avons rencontré la délégation lundi passé, une des premières choses qui nous a été dite était que le canton de Fribourg venait de lever toutes les oppositions et de confirmer les ordres de démolition sur l'ensemble du canton. Ceci afin de nous mettre en forme pour les débats...

Informatique communale : Nous avons signé la convention en matière d'informatique avec la Ville d'Yverdon. Parallèlement, nous avons dénoncé notre contrat avec notre prestataire actuel. Il y a déjà eu une première séance de travail. Il y a été beaucoup question de sécurité.

## **7. Préavis 2021/20 Budget 2022**

*Rapport de la commission des finances*

Rapport de la commission des finances : Rapporteur M. Charles Wernuss

Cette commission propose à l'unanimité d'accepter le préavis amendé tel que présenté.

La commission propose l'amendement suivant :

1. Le compte 460.3811 qui concerne « Attribution à épuration des eaux » sera de CHF 57'000 au lieu de CHF 47'000.
2. Le compte 810.3813 qui concerne « Attribution à service des eaux » sera de CHF 90'500 au lieu de CHF 79'500.

Ces augmentations ont pour effet de croître le déficit budgétaire de CHF 21'000.

La discussion est ouverte. La parole n'étant pas demandée, l'assemblée passe au vote de l'amendement.

OUI - 44      NON - 0      ABST - 0

L'amendement est accepté à l'unanimité.

La discussion est ouverte. La parole n'étant pas demandée, l'assemblée passe au vote du préavis 2021/20 amendé dont les conclusions sont :

d'accepter le budget d'exploitation de la commune d'Yvonand pour l'an 2022 arrêté comme suit :

Recettes	:	CHF 18'013'177.00
Charges	:	CHF 18'714'977.00
Déficit	:	CHF 701'800.00

OUI - 44      NON - 0      ABST - 0

Le préavis 2021/20 amendé est accepté à l'unanimité.

**8. Préavis 2021/21 Étude préliminaire des infrastructures agricoles et naturelles**  
*Rapports des commissions ad hoc et des finances*

Rapport de la commission ad hoc :                      Rapporteur M. Sylvain Hochstrasser

Cette commission propose d'accepter le préavis tel que présenté.

Rapport de la commission des finances :      Rapporteur M. Charles Wernuss

Cette commission propose d'accepter le préavis tel que présenté.

La discussion est ouverte. La parole n'étant pas demandée, l'assemblée passe au vote du préavis 2021/21 dont les conclusions sont :

1. D'autoriser la municipalité, à procéder à l'étude de la desserte agricole sur le territoire de la commune pour un montant de CHF 26'500.00.
2. De financer cette étude par les liquidités courantes

OUI - 44      NON - 0      ABST - 0

Le préavis 2021/21 est accepté à l'unanimité.

**9. Préavis 2021/22 Détermination du prix de vente au m<sup>2</sup> des parcelles au lotissement des Goilles pour l'année 2022**  
*Dépôt de préavis*

*M. Philippe Moser*

Ce préavis est habituel en fin d'année. La municipalité a considéré que, du point de vue foncier, il n'y avait pas eu de changement notable, bien que, si on lit un peu la presse, on a un peu tendance à voir que le prix de l'immobilier grimpe. Dans le cas d'Yvonand, on a considéré que les choses étaient relativement stables et l'on n'a pas jugé utile d'augmenter le prix au m<sup>2</sup>. On vous propose donc de conserver, pour 2022, le prix qui avait été décidé l'année passée.

**10. Postulat « Coworking », déposé par Mme Hanna Sulzmann et M. Mathieu Aberlé**

*M. Cyril Ottonin*

Je me permets de vous relire partiellement l'article 61 du règlement du conseil communal qui nous dit que le conseil peut soit :

- renvoyer la proposition (motion/postulat) à l'examen d'une commission chargée de préavis sur la prise en considération et le renvoi à la municipalité, si un cinquième des membres le demande ;
- prendre en considération immédiatement la proposition et la renvoyer à la municipalité.

Ce postulat nous a été remis lors des interventions individuelles du conseil du 8 novembre 2021 et figure en intégralité dans le PV n° 4 que nous avons approuvé tout à l'heure. Une relecture n'est pas prévue. J'ouvre la discussion sur ce postulat.

Est-ce que les auteurs veulent apporter un complément ? Non.

Est-ce que la municipalité veut intervenir ? Non.

Est-ce que des membres du conseil demandent la parole ?

*M. Soprano Marinelli*

Je suis l'un des premiers concernés car je suis effectivement un pendulaire depuis 2006, travaillant à Lausanne. Je trouve que le concept du coworking est certainement d'actualité et a de l'avenir. La question que je me pose aujourd'hui est de savoir si la commune dispose d'un

patrimoine immobilier qui permette d'accueillir ce genre d'espace ? La deuxième chose est de savoir s'il est du ressort des autorités politiques d'investir dans des espaces de coworking ? En effet, il s'agit d'une activité commerciale où l'on met des entrepreneurs d'Yvonand en concurrence avec d'autres entrepreneurs qui vont venir ici et qui seraient financés, au niveau des infrastructures, par la commune.

*Mme Hanna Sulzmann*

Merci de cette intervention. En effet, la question se pose. Étant aussi pendulaire, c'est la raison pour laquelle l'idée m'est venue. Dans ce postulat, je fais une proposition de créer une commission et justement de se poser toutes ces questions pour voir avec l'aide de la municipalité si l'infrastructure est disponible et pour mettre en place un espace de coworking qui ferait sens dans notre commune.

*M. Soprano Marinelli*

J'ai bien lu que c'était un projet d'étude. Mais cela demande un travail important qui sera transmis à la municipalité. C'est déjà à elle de voir s'il y a une possibilité en termes de patrimoine immobilier et d'aller dans une réflexion par la suite. Je suis tout à fait d'accord que le coworking est totalement d'actualité et c'est une idée qui est intéressante, à voir si elle est faisable.

*Mme Hanna Sulzmann*

C'est la raison pour laquelle ce n'est pas une personne qui doit mener la réflexion, mais un groupe doit se créer par rapport à cela. C'est un gros travail et ce sera une collaboration avec la municipalité et des gens motivés.

*M. Cyril Ottonin*

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close. Nous allons pouvoir statuer sur la prise en considération de ce postulat.

Les conseillères et conseillers qui souhaitent que le postulat soit renvoyé à l'examen d'une commission chargée de préavis sur la prise en considération sont priés de lever la main.

Conseillers communaux soutenant la création de la commission : 19

19 personnes ont manifesté leur intérêt de créer une commission qui sera chargée de préavis sur la prise en considération de ce postulat. Je prierai par conséquent les chefs de groupes de fournir au bureau une liste de conseillers pour former cette commission. Le délai est fixé au 17 décembre 2021.

*M. Mathieu Aberle*

Est-ce que cela ne ferait pas plus de sens de d'abord faire voter sur la possibilité de renvoyer l'objet à la municipalité et, en cas de refus, de demander à créer une commission qui préaviserait le conseil communal ?

*M. Cyril Ottonin*

Non.

*M. Mathieu Aberle*

Donc, dès l'instant où la commission est créée, on ne peut pas renvoyer à la municipalité ?

*M. Cyril Ottonin*

Une fois que la commission sera créée, chargée de préavis sur la prise en considération, nous allons voter à nouveau. Soit le postulat sera pris en considération et transmis à la municipalité, soit le postulat sera refusé et l'affaire sera classée.

*M. Mathieu Aberle*

J'ai l'impression que s'il y a un cinquième des membres du conseil qui se prononce en faveur de la création, ce sera, à chaque fois que l'on va voter de cette façon, une commission qui va être créée pour préavisier le conseil, car un cinquième est vite atteint. Cela n'a donc presque pas de sens de renvoyer à la municipalité si on crée cette commission sans même voter le deuxième point (prendre en considération immédiatement la proposition et la renvoyer à la municipalité).

*M. Cyril Ottonin*

La commission va être créée pour préavisier sur la prise en considération. Elle ne va pas être créée pour étudier le postulat. C'est une étape de plus.

**11. Motion « Gratuité du parcage sur les parkings du périmètre lacustre, zones 1 et 2, pour les personnes à mobilité réduite », déposée par Aline Wenk et Christian Vuadens**

*M. Cyril Ottonin*

Cette motion a également été remise lors des interventions individuelles du dernier conseil. Elle figure en intégralité dans le PV n° 4 que nous avons adopté précédemment. Une relecture n'est pas prévue. Le traitement de cette motion est identique au postulat précédent. La discussion est ouverte. Est-ce que les auteurs veulent apporter un complément ?

*M. Christian Vuadens*

J'aimerais simplement soulever que cela va toucher un nombre très faible de personnes, dans des conditions particulières qui leur permettraient d'avoir une activité physique qui corresponde à leurs besoins.

*M. Cyril Ottonin*

Est-ce que la municipalité veut intervenir ?

*M. Guy-Daniel Beney*

Un complément de la municipalité n'est pas prévu.

*M. Cyril Ottonin*

Est-ce que les membres du conseil demandent la parole ?

Ce n'est pas le cas, la discussion est close. Nous allons pouvoir statuer sur cette motion selon l'article 61 du règlement du conseil communal.

Les conseillères et conseillers qui souhaitent que la motion soit renvoyée à l'examen d'une commission chargée de préavisier sur la prise en considération sont priés de lever la main.

Comme le quota d'un cinquième n'est pas atteint, nous allons passer à la prise en considération immédiate.

Les conseillères et conseillers qui souhaitent que la motion soit prise en considération immédiatement et renvoyée à la municipalité sont priés de lever la main.

OUI - 15      NON - 23      ABST - 6

La motion n'est pas prise en considération et est classée.

**12. Propositions individuelles et divers**

*M. Soprano Marinelli*

Est-ce bien juste que la Sabliane, dont on a entendu l'opposition au début du conseil, ne sera pas accessible pour les entraînements pendant les week-ends, mais uniquement pour les manifestations ?

*Mme Christelle Fresneau*

Oui



*M. Soprano Marinelli*

Je fais donc une remarque, ce n'est pas un jugement. Nous avons investi entre 14 et 15 millions pour la Sablliane, mais celle-ci ne sera pas exploitable à cent pour cent. On a déjà fait beaucoup de concessions sur son utilisation pour le bien-être du voisinage et nous arrivons à l'inauguration de l'un des plus grands projets d'Yvonand sans pouvoir l'exploiter à cent pour cent.

*M. Cyril Ottonin*

S'il n'y a pas d'autres interventions, je clos la discussion et nous pouvons passer au contre-appel.

Excusés : les mêmes.

La dernière séance de 2021 est close à 21 h 01. Le Vice-Président remercie l'assemblée pour sa participation et lui souhaite un joyeux Noël et un bon passage en 2022. La prochaine séance du conseil communal aura lieu le lundi 24 janvier 2022, très certainement dans cette salle.

Le Vice-Président

Cyril Ottonin



La Secrétaire

Pauline Héritier